

<p align="center">COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 29 JANVIER 2010</p>
--

L'an deux mil dix, le vingt-neuf janvier, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame BOYCE Josiane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 13

- Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2010
- Affichage : 22 janvier 2010
- Dépôt en Préfecture : 03 février 2010
- Publication : 04 février 2010

PRESENTS :

Mme BOYCE Josiane - Mr LEBERT Loïc - Mr GUILBERT Michel – Mme Victoria BAR-BIZET - Mme CARO Michèle-Paule – Mr Olivier LEGANGNEUX - Mr CAUDAL Nicolas – Mme LAIGO Evelyne- Mme ALOS Dominique - Mr GAIN Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

*Melle Yolande LE SOMMER donne procuration à Mme J.BOYCE
Mme Véronique DUPORT donne pouvoir à Mme M.Paule CARO
Mr Louis-Charles JEAN donne pouvoir à Mr GUILBERT*

ABSENTS :

Mr Gilles MOYEN - Mme BURGARD Valérie

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr Nicolas CAUDAL

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance précédente, qui n'a fait l'objet d'aucune observation. Monsieur Nicolas CAUDAL est désigné Secrétaire de séance.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour rajouter à l'ordre du jour le dossier de demande de subventions pour les travaux de l'Eglise.

SALLE POLYVALENTE – REGLEMENT 2010

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le règlement.

Après étude et analyse des documents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- Adopte les modifications apportées au règlement,
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

LOCATION SALLE POLYVALENTE - CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Compte tenu des difficultés relatives à la gestion de la location de la salle polyvalente de l'ESTRAN et notamment la possibilité de conserver la caution en totalité ou partiellement et tout autre encaissement relatif à la location de la Salle Polyvalente ;

En application du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique et notamment l'article 18 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes...après avis conforme du comptable public,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 janvier 2010,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer une régie de recettes pour l'encaissement des montants des locations, des cautions ainsi que toute indemnisation en cas de problèmes de dégradations.

Un arrêté du Maire pour la nomination d'un régisseur de recettes concernant la création de cette régie sera soumis pour avis au Comptable du trésor.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- Accepte la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des montants des locations, des cautions ainsi que toute indemnisation en cas de problèmes de dégradations.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

ANNULATION DE LA DELIBERATION LOCATION CANTINE

La Commune du Hézo ayant construit une salle polyvalente qui a été inaugurée en date 3 octobre 2009 qui répond à tous les besoins de la population et aux normes réglementaires de sécurité.

D'autre part, en raison des mesures d'Hygiène imposées et notifiées dans le rapport de contrôle des services de la DASS qui précise les normes réglementaires pour l'utilisation de la cantine scolaire et de plus les risques de nuisances sonores pour les riverains qui s'ajoutent à ces mesures,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 21 janvier 2010,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- d'annuler la délibération prise en date du 12 décembre 2008 relative à la location du Restaurant Scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée avec 13 voix pour et 1 abstention (Nicolas Caudal) décide :

- D'annuler la délibération prise en date du 12 décembre 2008 relative à la location du Restaurant Scolaire.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

ECOLE NUMERIQUE RURALE – Signature de la convention

Pour mémoire, le Conseil Municipal dans sa séance du 15 mai 2009 et par délibération a fait acte de candidature pour la mise en œuvre du programme « Ecole Numérique » pour un financement d'un montant de 5000 €.

Vu l'accord de l'inspection académique de Morbihan transmis en date du 16 décembre 2009 pour la confirmation de cet engagement financier comme suit,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 21/01/2010

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de,

- Décider de confirmer l'inscription budgétaire en 2010 pour un montant global de ce programme soit 13 455 € TTC
- Rappeler que le coût réel à la charge de la Commune, après obtention de la subvention de 9000 € ainsi que le remboursement de la TVA de 1741,73 est de 2 713,28 € .
- Dire que les crédits seront inscrits au BP 2010 à l'article 2183 – 700.
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Décide de confirmer l'inscription budgétaire en 2010 pour un montant global de ce programme soit 13 455 € TTC
- Rappelle que le coût réel à la charge de la Commune, après obtention de la subvention de 9000 € ainsi que le remboursement de la TVA de 1741,73 est de 2 713,28 € .
- Dit que les crédits seront inscrits au BP 2010 à l'article 2183 – 700.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Participation financière – Séances scolaires au centre aquatique de Surzur

Madame BAR-BIZET Victoria – Adjoint au Maire présente la demande de financement relatif à ce programme avec une négociation à la baisse concernant le transport.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 21/01/2010,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal la prise en charge d'un montant de 783 € (pour 9 séances à raison de 87 € par séance et le coût du transport Bocéno d'un montant de 652.50 €

Soit une inscription globale au BP 2010 de 1 435.50 € pour l'année scolaire 2009/2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Approuve la prise en charge d'un montant de 783 € (pour 9 séances à raison de 87 € par séance et le coût du transport Bocéno d'un montant de 652.50 €

Soit une inscription globale au BP 2010 de 1 435.50 € pour l'année scolaire 2009/2010.

- Autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

RIPAM de Theix – Participation financière

La commune de Le Hézo fait partie, depuis 2010, du Relais Intercommunal Parents – Assistantes Maternelles (RIPAM) géré par le CCAS de Theix.

L'animatrice du Relais intervient désormais sur les communes de Theix, Surzur, La Trinité Surzur, Noyal et Le Hézo, communes en pleine expansion. Ce territoire représente 139 assistantes maternelles et le nombre de contacts des familles en recherche de garde d'enfants est en forte progression.

Considérant cette charge de travail, le CCAS de Theix a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan pour obtenir le financement d'un demi-poste supplémentaire d'animatrice du Relais.

La CAF a accepté, dans le cadre de la Convention relais Assistantes Maternelles, d'intégrer, à compter du 1^{er} janvier 2010, ce demi-poste supplémentaire dans le calcul de la prestation de service RAM, représentant 40% du coût de fonctionnement du Relais, dans la limite du plafond fixé tous les ans par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF). Cela va néanmoins entraîner pour les communes adhérentes une augmentation de leur participation au fonctionnement du Relais.

Le CCAS de Theix propose de modifier les modalités de calcul de la participation des communes membres, sur les bases suivantes :

- 2/3 en fonction du nombre d'assistantes maternelles ;
- 1/3 en fonction du nombre d'enfants de moins de 6 ans.

Il est précisé que la Caisse d'Allocations Familiales verse une participation sur ce montant dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1 - approuve la création d'un demi-poste supplémentaire d'animatrice au Relais Intercommunal Parents – Assistantes Maternelles (RIPAM) géré par le CCAS de Theix ;
- 2 - approuve les nouvelles modalités de calcul de la participation des communes membres proposées par le CCAS de Theix ;
- 3 - autorise Madame le Maire à signer tout document ou acte relatifs à cette décision.

MISSION DE VERIFICATIONS TECHNIQUES SOCOTEC – BATIMENTS COMMUNAUX.

Monsieur LEBERT Loïc – Adjoint – Explique aux Membres du Conseil Municipal la nécessité de signer un contrat relatif à la vérification technique des Bâtiments communaux.

Suite à la proposition de SOCOTEC pour assurer cette mission et pour un montant global d'abonnement annuel de 544.18 € pour 2010 (indice de révision du prix précisé dans la convention d'abonnement),

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 21/10/2010,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- De donner son accord pour la signature de cette convention et de confier cette mission à SOCOTEC pour un montant de 544,18€ (TARIF 2010)
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Madame Le Maire précise que la Salle Polyvalente est à rajouter dans la liste pour les futurs contrôles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Donne son accord pour la signature de cette convention et de confier cette mission à SOCOTEC pour un montant de 544,18€ (TARIF 2010)
- Autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

TRAVAUX EGLISE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

➤ D.G.E. et Conseil Général

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2009 pour l'approbation des devis relatifs aux travaux de Ravalement et de réfection de l'escalier de l'Eglise du HEZO à effectuer d'urgence par mesure de sécurité.

Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal

- De solliciter l'attribution de la DGE au taux de 27 % en application de la circulaire préfectorale du 22/01/2010 – programmation 2010.
- De demander au Conseil Général d'accorder une subvention au taux de 20 % pour ces travaux ;
- D'autoriser Mme le Maire de signer tout document relatif à cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- sollicite l'attribution de la DGE au taux de 27 % en application de la circulaire préfectorale du 22/01/2010 – programmation 2010,
- demande au Conseil Général d'accorder une subvention au taux de 20 % pour ces travaux ;
- Autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

➤ M.GUILBERT :

- Informe les membres du Conseil Municipal des rapports annuels concernant le SDEM, la chasse ; SCE le PAVE, le CAUE et Madame Le Maire rajoute que le rapport de l'ODEM est à consulter sur le site internet.

- Donne également le compte-rendu relatif à la réunion du SIAEP qui a eu lieu le 12 janvier 2010. Une discussion s'est engagée au sein du Conseil Municipal concernant les solutions à adopter pour le fonctionnement du syndicat et ses compétences ?

- D'autre part, M. Guilbert expose les travaux qui ont été réalisés à l'école :

1°) Problèmes d'odeurs : résolus

2°) Portes manteaux supplémentaires : posés

3°) Sonnette extérieure : remplacée.

-Il informe que la salle a été louée en 2009 (en plus des activités hebdomadaires) :

- 23 jours à titre payant pour les résidents et non-résidents,
- 25 jours pour les animations associatives dont 12 jours pour la Semaine du Golfe.

Madame Le Maire signale que seules 3 personnes s'occupent de la gestion de la salle. Elle souhaite que d'autres conseillers se proposent. Nicolas Caudal se propose.

M. Guilbert poursuit et annonce que le dossier de l'aménagement du rond-point (en jachère) est actuellement à l'étude,

Le chauffage de la salle associative de la salle polyvalente sera pris en compte très prochainement.

Madame Le Maire précise que les mauvaises odeurs dans la cuisine proviennent du four : le problème est résolu.

➤ **Mme BAR-BIZET :**

- Insiste sur la nécessité d'inscrire au budget la mise à niveau des capacités mémoire des ordinateurs de l'école. Le coût global de 2914,65 €TTC sera éventuellement revu à la baisse avec une mise à concurrence. Quant au programme de l'école numérique, le détail du matériel se décompose comme suit :

- 1 tableau interactif ; 1 meuble sécurisé ; 1 portable enseignant ; 12 portables élèves ; logiciels ; 1 imprimante ; 1 serveur,

pour un montant de 13455,00 € TTC

➤ **M. LEGANGNEUX :**

Question : Pourquoi les jeunes ont été écartés et empêchés de se rassembler au Boviduc ?

Madame Le Maire et M. Lebert ont insisté sur l'obligation d'avoir un comportement respectueux, de veiller à la propreté, aux nuisances sonores ainsi qu'au stationnement de véhicules extérieurs à la commune. M. Lebert rajoute qu'il est intervenu pour le stationnement d'un véhicule, pour éviter toute dérive et problème d'insécurité !!

Il faut préciser qu'une personne présente dans le Public a déclaré qu'elle a été insultée ...

Madame Le Maire insiste qu'il revient aux parents de faire l'éducation de leurs enfants et de veiller à leur comportement et surtout à leur sécurité.

➤ **M. CAUDAL:**

Demande la transmission des rapports annuels sur CD.

Demande la liste de pointage de l'inventaire intérieur et extérieur de la salle polyvalent pour effectuer l'état des lieux plus rapidement..

Commente sa participation à la réunion du PNR à Theix sur plusieurs points :

1°) Il y a urgence de se prononcer

2°) Demande l'organisation d'une réunion de Conseil Municipal, uniquement à ce sujet

3°) S'interroge sur le coût pour la commune et l'intérêt de ce dispositif ?

D'autre part il signale qu'une bouche à incendie rue Kerfontaine fuyait.

Madame Le Maire est intervenue auprès de la SAUR qui a résolu le problème.

Enfin, Il demande à la D.G.S la communication des budgets des syndicats intercommunaux (CA 2009).

Un tableau analytique lui sera transmis.

REMARQUE : Dossier Piscine

Compte-tenu de l'enveloppe budgétaire accordée par la Communauté d'Agglomération pour l'inscription de 30 enfants qui peuvent bénéficier de l'activité piscine AquaGolfe, le Conseil Municipal regrette que l'utilisation de ce financement n'a pas été utilisé au maximum et souhaite à la prochaine rentrée scolaire, que l'école puisse inscrire le maximum d'enfants soit 30 enfants et non 20 actuellement.

La séance est levée à 23h40.

Le Maire,

J.BOYCE

PROCHAINE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

LE VENDREDI 26 MARS 2010